

Ce chiffre n'est peut-être pas exact, mais si le barrage que l'on se propose d'ériger à l'île Fryer doit avoir dix-huit pieds, la rivière débordera à cet endroit, des deux côtés. Je crois que sur le côté est de la rivière, à cet endroit, la berge est élevée d'environ quinze pieds et sur le côté ouest, d'environ douze pieds; le ministre pourrait-il nous dire si l'on se propose de construire des jetées là où le barrage sera érigé, afin de prévenir l'inondation des terres, qui à cet endroit, ont une certaine valeur.

Je ne m'oppose nullement à cette entreprise, si elle est nécessaire et qu'on doive en retirer quelque bénéfice. Je ne m'en tiens qu'à mon propre jugement, et je ne voudrais pas que les gens de ce district s'imaginent que j'ai quelque autre raison de m'y opposer. Je sais que l'an dernier, tous les journaux de l'endroit m'ont vivement pris à partie parce que je m'opposais à ce crédit. Ils ne devraient pas agir ainsi. Mes remarques dans cette enceinte ne sont motivées que par l'intérêt que je porte à mon pays. Je ne m'opposerais nullement à la construction de ce barrage, si le Gouvernement pouvait nous assurer qu'il sera réellement utile et qu'il constituera une amélioration pour ce district. Toutefois, je ne crois pas qu'il offre un avantage bien considérable et si plus tard cette magnifique rivière était canalisée afin de permettre le passage des gros vaisseaux, un barrage de ce genre n'aurait plus aucune utilité; il en faudrait un bien plus considérable, et les fonds affectés au barrage que l'on propose aujourd'hui se trouveraient gaspillés. Mes objections ne sont motivées que par mon désir de faire ce qui est bien, et je ne voudrais pas que le ministre croie qu'il en est autrement.

L'hon. M. CARDIN: Je ne trouve nullement à redire aux critiques et aux observations raisonnables de mon honorable ami de Davenport (M. MacNicol). Je reconnais qu'il a parfaitement le droit de demander des précisions sur ces questions, et de se renseigner sur les conditions existantes, et je serais le dernier à vouloir lui faire des reproches à ce sujet.

Lorsque la chose fut soumise à la Commission internationale, il ne s'agissait pas précisément de ce dont il est question dans ce crédit. En même temps, ainsi que mon honorable ami l'a déclaré l'an dernier et encore cette année, la commission fut saisie de trois projets élaborés surtout par des groupements américains. L'un des projets comportait l'aménagement, en territoire américain, d'un canal entre le lac Champlain et Montréal, par le lac Saint-François.

Le très hon. M. BENNETT: Non pas jusqu'à Montréal en territoire américain, mais [M. MacNicol.]

depuis le fleuve Hudson jusqu'à l'un des lacs américains, pour se raccorder ensuite au Richelieu.

L'hon. M. CARDIN: Non; le lac Saint-François. On a soumis une autre proposition, comportant la construction d'un canal en territoire canadien, depuis la ville de Saint-Jean, sur le Richelieu, jusqu'à Laprairie, en face de Montréal, sur la rive sud du Saint-Laurent. Puis, le troisième projet visait la construction d'un canal partant de l'extrémité d'aval du canal actuel de Chambly, dans la localité de ce nom, et aboutissant à la rive sud du Saint-Laurent dans le voisinage de Saint-Lambert, en face de Montréal. Le quatrième projet que l'on a étudié en même temps consistait à canaliser la rivière Richelieu entre le lac Champlain et le Saint-Laurent, mais l'idée des Américains intéressés à cette entreprise était d'aménager un canal profond, accessible à des navires de la même catégorie que ceux qui navigueraient sur le canal projeté du Saint-Laurent.

Le très hon. M. BENNETT: Remontant le fleuve Hudson jusqu'à Albany.

L'hon. M. CARDIN: En effet. On voulait que, advenant la canalisation du Richelieu, l'eau y fût aussi profonde que dans le canal projeté du Saint-Laurent. On a, je l'avoue, exprimé l'idée qu'une profondeur d'environ 27 pieds était à peu près la seule qui pût être envisagée. Les groupements canadiens se seraient contentés d'une profondeur de 12 pieds, qui est actuellement celle des canaux américains reliant le lac Champlain au fleuve Hudson. Une partie du cours de la rivière Richelieu a actuellement 12 pieds de profondeur.

Le très hon. M. BENNETT: Mais en général, la profondeur n'y est que de huit pieds, n'est-ce pas?

L'hon. M. CARDIN: Oui, et moins. Le canal de Chambly n'a pas plus de 5 pieds et demi ou 6 pieds de profondeur. Nous aurions été satisfaits si la rivière Richelieu avait été canalisée jusqu'à 12 pieds de profondeur, mais, ainsi que je l'ai déjà dit, pour les Américains c'était là une trop faible profondeur.

À part les suggestions que je viens de faire on a soumis à la Commission internationale le projet actuel visant la construction d'un barrage de régularisation entre Saint-Jean et Chambly.

Le très hon. M. BENNETT: Sur la rivière Richelieu.

L'hon. M. CARDIN: Oui, c'était là une proposition qui avait déjà été soumise à la